

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mercredi 02 juillet 2025

Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	14

L'an deux mille vingt-cinq le mercredi 02 juillet à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN, régulièrement convoqué le 27 juin 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, lieu de réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Luc

Chavassieux Maire

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 27 juin 2025.

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, M Grange Christophe, M Langlet Pascal, M Aymard Nicolas

Pouvoirs :

Mme Duroch Aline donne pouvoir à Mme Chantal Besson

Mme Martini Laurence donne pouvoir à Mme Raboisson Croppi Laurence

Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à Mr Chavassieux Luc

Secrétaire de séance : Mme Raboisson Croppi Laurence

D2025_030 Utilisation des salles – Associations

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 10 décembre 2020

Considérant le nombre d'heures d'utilisation par chaque association, du 1^{er} janvier au 30 juin 2025 (planning envoyé en PJ).

Entendu que les charges sont payées semestriellement

Il est rappelé que le tarif des charges locatives aux associations comme suit :
Jours de la semaine :

- 1.20€ de l'heure pour toutes les associations

Samedi / dimanche / jours fériés / vacances scolaires :

- 1.50€ de l'heure pour toutes les associations
- Association extérieure
- 5.00€ de l'heure

Il est présenté le nombre d'heures de janvier à juin 2025.

Associations	Nombre d'heures jours ouvrés	Nombre d'heures samedi	Tarif jours ouvrés	Tarif samedi	Tarif association extérieure	TOTAL
			1,20 €	1,50 €	5,00 €	
CJC	71.25		85.50			85.50€
Chauss' en chœur	24		28.80€			28.80€
Yoga	245.63	7.5	294.76€	11.25€		306.01€
Association des familles	85.6	47	102.72€	70.5€		173.22
Ecole de Musique de Mornant Chaussan	89.25		107.10€			107.10€
La plume en chantier	18				90€	90€
Présence au Monde	9		10.80€			10.80€
Total	542.73	54.50	629.69€	81.75€	90€	801.43€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la répartition des heures

Dit que les associations s'acquitteront du paiement de l'utilisation des salles selon les conditions énoncées ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes se référant à cette délibération

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
Unanimité

Le Maire
Luc Chavassieux

